

2015/2019 : BILAN D'UNE MANDATURE

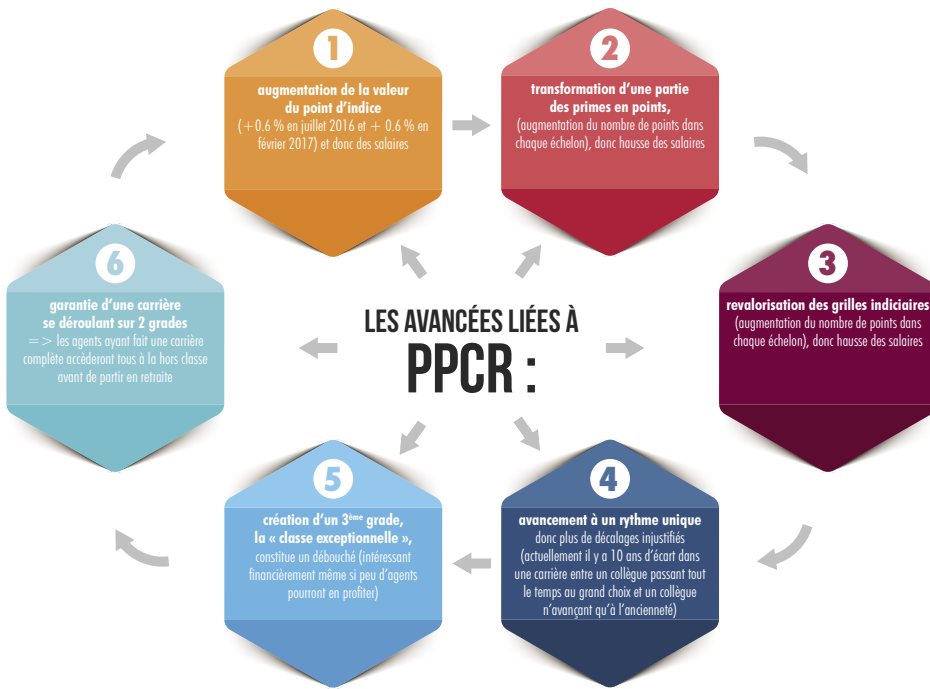
Lors des élections professionnelles 2014, les professeurs de sport et CTPS sport ont fait confiance à Gwenaëlle NATTER, Luc MARCHAL et Yvan DAVID pour les représenter au titre du SNEP-FSU, dans les instances paritaires (CAP et CETP) qui traitent des actes individuels de gestion RH. Nous avons siégé dans toutes les instances et participé à tous les groupes de travail traitant des questions « corpo », avec le souci de rendre compte à la profession.

Lors de chaque CAP, nous avons interpellé l'Administration sur différents sujets d'actualité, avant d'aborder l'ordre du jour avec des positions du SNEP-FSU clairement annoncées (EX : barèmes), conformément à nos mandats (cf. professions de foi). A l'issue de chaque CAP, nous avons adressé un courrier à chaque agent concerné avec le compte-rendu de la réunion et des éléments sur sa situation individuelle ; tous les comptes-rendus de CAP sont en ligne et accessibles à tout un chacun sur : <http://www.snepsu.net/mjs/cap.php>

Les relations avec l'Administration ont été parfois difficiles et nous n'avons pas toujours obtenu gain de cause, mais nous avons défendu nos arguments jusqu'au bout, avec persévérance, sans renier aucun de nos principes (pas de petits arrangements).

En complément des CAP, nos interventions (orales et écrites) ont permis d'obtenir des avancées pour la profession, la principale étant probablement la transposition des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) des enseignants de l'Éducation Nationale. En effet, sur la base des avancées négociées par nos collègues de la FSU à l'Éducation Nationale (la FSU qui est le 1^{er} syndicat chez les enseignants), les organisations syndicales Jeunesse et Sports ont obtenu le **calque des grilles et carrières des enseignants** pour les PTP à Jeunesse et Sports.

LES AVANCÉES LIÉES À PPCR :



LE CHANTIER INDEMNITAIRE :

Depuis de nombreuses années, nous dénonçons le caractère injuste de la politique indemnitaire des ministères sociaux. Pour autant, nous nous sommes battus pour obtenir une revalorisation des indemnités des PTP JS, aboutissant fin décembre 2016 à un relèvement des plafonds (montants maxi annuels) de +18 %, passant de 4 960 € à 5 870 € pour les profs de sport et de 6 100 € à 7 215 € pour les CTPS. Malheureusement, cette mesure ne s'est pas traduite par une augmentation du montant des indemnités de sujétion pour tous, mais le combat continue...

Gwenaëlle NATTER,
Luc MARCHAL et Yvan DAVID

Elu.es SNEP-FSU
dans les CAP/CETP des PTP sport

CE QU'IL RESTE À NÉGOCIER

Avec le transfert de la gestion RH des personnels JS à l'Éducation Nationale, de nouvelles perspectives sont envisageables, sachant que la DRH actuelle s'était de toute façon engagée à rouvrir certaines négociations. **A vos côtés, les élus SNEP-FSU continueront de se mobiliser pour :**

- Un nouveau dégel de la valeur du point d'indice.

- Une nouvelle politique indemnitaire qui ne discrimine plus les personnels JS et reconnait enfin leur engagement et leur expertise.
- L'ouverture du chantier « tous CTPS », prévu dans le protocole CTPS signé par M. Kanner alors ministre JS.
- Une augmentation du nombre de promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle (ratios pro/pro à augmenter).

- Une modification des barèmes permettant d'accéder à la hors classe.
- L'instauration de barèmes pour accéder à la classe exceptionnelle.
- L'élargissement des critères permettant d'être éligible à la classe exceptionnelle afin qu'un maximum de collègues puissent en bénéficier.
- L'instauration de règles en matière de mobilité (mutations).

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2019 : tout ce que vous devez savoir

LE CONTEXTE DU VOTE DU 12 DÉCEMBRE 2019

Avec sa loi de transformation de la Fonction Publique votée l'été dernier, le gouvernement a choisi, pour l'instant, le passage en force pour remettre en cause les acquis de 1945 sur le paritarisme dans les opérations de gestion des personnels, alors qu'on annonce à longueur de journée le nécessaire dialogue social avec les organisations syndicales. Comprenez qui pourra...

À nous de lui démontrer, par une participation massive au scrutin du 12 décembre, que nous y sommes attachés. Il n'est pas gravé dans le marbre que les dispositions retenues aujourd'hui le seront aussi demain. Nous pensons aussi que les choix faits actuellement seront intenable, à terme, pour l'administration. Le syndicalisme SNEP FSU que nous vous proposons, au travers du prisme de nos candidatures, c'est de faire avec VOUS. Notre ADN, qui consiste à défendre, informer et peser sur les choix économiques et sociaux, demeure plus que jamais intact.

LES MODALITÉS DE VOTE

- Le vote se fait **exclusivement** par correspondance, en utilisant le matériel envoyé par l'administration ; il doit **obligatoirement parvenir** à l'administration avant le 12 décembre 2019, d'où l'importance de **voter dès réception** du matériel de vote.

- Les PS ne sont concernés que par le vote à la CAP. Chacun.e recevra 1 kit de vote.

- Les CTPS sont concernés par 2 scrutins (vote pour la Commission d'Évaluation Technique et Pédagogique (CETP) domaine sport, qui est en fait la véritable CAP des CTPS sport, et vote pour la CAP commune aux CTPS sport et jeunesse qui est une chambre d'enregistrement des décisions prise dans chacune des 2 CETP (sport et jeunesse)). Donc chacun.e recevra 2 kits de vote.

QUI CANDIDATE ?

- **Pour les professeurs de sport**, il y a finalement 3 listes en présence : SNEP-FSU, SNAPS-UNSA, SGEN-CFDT. Elles sont toutes complètes, c'est-à-dire présentant des candidat.es dans chacun des grades concernés (classe exceptionnelle, hors classe et classe normale) et respectant le pourcentage hommes/femmes du corps.

- **Pour la CAP des CTPS**, il y a 3 listes en présence mais seulement 2 sont complètes (SNEP-FSU et SNAPS-UNSA) ; la liste du SGEN-CFDT étant incomplète (pas de candidats à la hors classe ni à la classe exceptionnelle).

- **Pour la CETP domaine sport**, il y a 2 listes complètes en présence (SNEP-FSU et SNAPS-UNSA). La CETP domaine sport n'existe que parce qu'elle a son pendant dans le secteur Jeunesse.

3 RAPPELS UTILES POUR QU'UN VOTE SOIT PRIS EN COMPTE

- La profession de foi n'est pas un bulletin de vote, comme rappelé sur celle du SNEP-FSU. Son insertion dans la première enveloppe de vote entraînerait **la nullité** de celui-ci.

- Le bulletin de vote que tu insères ne doit comporter aucune rature de nom. Si tel était le cas, cela entraînerait aussi **la nullité** de ton vote.

- Nous ne savons pas à ce stade ce que seront les mobilisations du 5 décembre 2019, notamment à LA POSTE, ni si elles seront reconduites. Tu dois, selon le calendrier pré-

visionnel de l'administration, recevoir ton ou tes kits de vote (PS ou CTPS) le 28 novembre 2019 au plus tard. Nous ne saurions trop te recommander de **voter dès réception de ton matériel de vote**.

QUELQUES ÉLÉMENTS À RETENIR DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ADMINISTRATION

- **Le 12 novembre**, dans les établissements et les services, affichage des listes électorales (ceux qui peuvent voter) Vérifier que votre nom y figure.

- **Le 18 novembre**, dans les établissements et les services, affichage des listes de candidats. Vérifier que les listes SNEP FSU le sont.

- **Les réclamations** des électeurs sur tout sujet sont « cadencées » **entre le 20 et le 25 novembre 2019**.

- **Le dépouillement** des PS et des CTPS aura lieu **le mercredi 18 décembre 2019**

En cas de problème, tu peux nous appeler au 06 88 96 21 30. Une réponse te sera apportée et un suivi sera organisé. ■

Michel ROTENBERG

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE & CAP

Avec sa loi de transformation de la Fonction Publique votée l'été dernier, le paritarisme est mis à mal

En 2020, les CAP seront toujours compétentes en matière de promotions (accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle notamment), mais ce ne sera plus le cas en 2021.

Par contre, dès cette année, les mutations ne seront plus examinées en CAP, l'idée étant de renforcer le pouvoir des chefs de service / établissement en matière de recrutements, sur la base de « lignes directrices de gestion relatives à la mobilité » que l'Administration devra élaborer...

A terme, les CAP seront obligatoirement réunies pour les titularisations, les contestations des rendez-vous de carrière et les autres contentieux divers et variés qui ne manqueront pas d'arriver, du fait de l'arbitraire de décisions prises on ne sait où.

Dans ce contexte, pourquoi voter SNEP-FSU ?

- Le SNEP FSU a **une expertise reconnue et redoutée**, aussi bien au ministère des sports qu'à l'Éducation Nationale

- Le SNEP-FSU, ce sont **des élu.es qui connaissent vos métiers et statuts JS** dans un contexte où les CAP, à terme, ont vocation à devenir interprofessionnelles (par catégorie), avec des compétences limitées à un rôle de contestation des décisions prises localement

- Le SNEP-FSU, c'est des **représentant.es dont l'expérience a montré** (cf. bilan mandature) **qu'ils défendent au mieux vos intérêts** dans les groupes de travail que le ministère/la DRH réunit, lorsque l'Administration souhaite modifier des textes touchant aux carrières des agents (statut, rémunérations, promotions, ...)

TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

POURQUOI VOTER SNEP-FSU ?

“ Professeur d’EPS (CAPEPS 1982) en détachement à Jeunesse et Sports depuis 1983, j’ai été professeur à l’ENSA de Chamonix jusqu’en 1999, puis entraîneur national de ski alpin jusqu’à aujourd’hui. J’ai intégré le corps des professeurs de sport en septembre 2019 après 20 ans de contrat PO.

Si l’État revendique les titres et les médailles mondiales et/ou olympiques, il se doit de continuer à soutenir le sport de haut niveau et le sport pour tous, par une aide logistique et financière, par le développement d’une pratique pour tous et son soutien au sport de haut niveau, en s’appuyant sur les cadres techniques de son Ministère. Mon implication n’est ni politique ni syndicale, mais parce que le SNEP-FSU représente pour moi la seule instance capable de défendre l’EPS et le sport, de manière active et cohérente. ”

Jean-Louis GALINIER – CTN ski alpin – DRDJSCS AuRA

“ Professeur de judo et de lutte et formateur au sein de la FSGT, j’ai réussi le concours de professeur de sport en 1998. Après avoir passé 3 ans à la DDJS du Pas de Calais, je suis devenu CTR FSGT en PACA en 2001.

Je soutiens le SNEP-FSU et appelle à voter pour ses candidats, car je me reconnais dans son analyse des rapports intimement liés entre les APS, l’éducation physique et l’évolution de la société. Le rapprochement vers les services de l’Éducation Nationale est la seule issue possible pour préserver au mieux nos missions et notre statut. Le SNEP-FSU défend depuis toujours cette logique et sera le mieux placé pour représenter les personnels JS dans le futur pôle éducatif et sportif interministériel. ”

Anthony DESBOIS, CTR FSGT à la DRDJSCS PACA

“ Professeur de sport depuis 2013, j’ai d’abord exercé les missions de CTN auprès de la Fédération Française de Sport Adapté et je suis à présent formatrice au CREPS Auvergne Rhône Alpes site de Voiron.

Outre le fait de partager les valeurs portées par le SNEP-FSU, j’ai choisi d’adhérer à ce syndicat car j’y ai trouvé une vraie qualité d’accueil et de conseil, notamment via Gwenaëlle Natter et Frédéric Minier. Il me semble primordial de pouvoir instaurer une relation de confiance avec nos représentants syndicaux. Ces derniers sont très engagés dans la défense de nos professions et de notre expertise. Ils nous soutiennent au quotidien, alors aujourd’hui, à nous de voter pour la liste du SNEP-FSU ! ”

Marion ZACHARIE, formatrice au CREPS AuRA

“ Affectée au CREPS de Montpellier puis au CREPS d’Antibes, sous le statut de maître auxiliaire EPS depuis 1985, j’ai passé et réussi le concours de professeur de sport en 1999. Actuellement CAS à la DDCS des Alpes Maritimes, j’exerce des missions au sein du service réglementation des APS, de suivi des emplois CNDS, d’accompagnement du mouvement sportif et j’interviens aussi sur des certifications et d’autres actions de terrain (EX : Coupe du Monde féminine de football). Je vote SNEP-FSU parce que je me retrouve bien dans ses mandats. Par exemple : valoriser du travail en équipe et préserver la dimension éducative de nos missions. Lorsque je participe à une réunion avec les professionnels de la plongée sur le département, j’ai à cœur d’articuler avec eux les problématiques de prévention, de conseil, d’expertise et de contrôle. ”

Sylvie DOLLE, CAS à la DDCS des Alpes Maritimes

“ Professeur de Sport issu du concours 1998, j’ai été CTR Canoë-Kayak pendant 20 ans, entre la Région Centre et PACA, avant de passer il y a 1 an sur des fonctions de CTN chargé des pratiques de loisir auprès de la FFCK.

Je soutiens le SNEP-FSU car je crois dans l’action collective, afin de défendre un service public du sport fort à destination de tous les pratiquants citoyens. Les acteurs du service public du sport traversent depuis longtemps une période difficile, l’avenir du sport français est au centre de nos préoccupations, je pense que le SNEP fait des propositions pertinentes pour défendre nos métiers, nos missions et servir l’intérêt général, en particulier, quand il se propose de préserver les collectifs de travail Jeunesse et Sports ou en veillant à l’équité et l’égalité de traitement entre collègues. ”

Benoit RAZIMBAUD - CTN Canoë-Kayak à la DRDJSCS PACA

“ Professeur de Sport depuis 2003, j’ai œuvré comme formateur polyvalent au CREPS de Poitiers pendant 15 ans, après y avoir été formateur contractuel 5 ans. Spécialiste canoë-kayak, j’ai coordonné des formations sports de nature, des formations avec supports APT et bivalentes sports et jeunesse. Depuis 2018, je suis en poste à la DDCSPP de la Charente où je suis référent sur le dossier de la réglementation des APS ainsi que sur « sport, éducation mixités citoyenneté ». Depuis toujours, je suis engagé pour défendre les collègues, les stagiaires, les usagers, les métiers et les missions. J’ai trouvé dans le SNEP-FSU un soutien de tous les instants, une possibilité d’échanger régulièrement sur tous les sujets d’actualité, et surtout des propositions concertées et des actes en accord avec les valeurs portées. ”

Jérôme BONNIFAÏT – CAS à la DDCSPP Charente



CANDIDAT.ES SNEP-FSU PROFESSEURS DE SPORT



Gwénaëlle NATTER
DRDJSCS Grand Est
CAS



Sébastien REMILLIEUX
CREPS PACA
formateur



Frédéric MINIER
CREPS Rhône-Alpes
formateur



Anouk LEGUILLOUX
DJCS La Réunion
CAS



Jérôme BONNIFAIT
DDCSPP Charente
CAS



Olivier CAUDRON
DRJSCS Occitanie
CTN spéléologie



Anne KEMPF
CREPS PACA
formatrice



Pascale FALANGA
DRDJSCS PACA
CTN équitation



Nordine SAIDOU
DRDJSCS Pays de la Loire
CAS



Jean BAGGIONI
CREPS Pointe à Pitre
formateur



Dany BARBOZA
INSEP
formateur



Patrice GUADAGNIN
DRDJSCS PACA
CTN voile



Jean SENGES
CREPS PACA
formateur



Jean Louis GALINIER
DRDJSCS Auvergne Rhône Alpes
CTN ski



CANDIDAT.ES SNEP-FSU CTPS



Yvan DAVID
DRJSCS Occitanie
CTR football



Véronique FLAMAND
DJSCS Martinique
CAS



Luc MARCHAL
DRDJSCS Grand Est
CAS



Jean Raymond PELTIER
DRDJSCS Grand Est
CAS



Stéphanie CORNU MAHUET
CREPS PACA
formatrice



Yann KERVELLA
DRJSCS Bretagne
CTR football



Jean Michel PINEL
Institut Français du Cheval et de l'Équitation
enseignant



Annie VALENCOT
DRJSCS Ile de France
CTN hockey sur glace



Didier LEROUX
DJSCS La Réunion
CTN haltérophilie



Le syndicat des enseignants d'EPS et des professeurs de sport/CTPS sport
<http://www.snepfsu.net/mjs/index.php>

Consultation en vue de l'élection des représentants
 du personnel à la commission administrative paritaire
des Professeurs de Sport / CTPS
SCRUTIN DU 12 DÉCEMBRE 2019

À vos côtés, les élu.es du SNEP-FSU s'engagent au quotidien
**POUR DÉFENDRE LES PERSONNELS
 ET LEURS STATUTS :**

**EN SOUTENANT ET DÉFENDANT
 TOUS LES COLLÈGUES**

- ✓ Qu'ils soient CAS/CTS/FOR ou exercent d'autres fonctions
- ✓ Quels que soient leurs affectations et lieux d'exercice (administration centrale / service / fédération / établissement)
- ✓ Qu'ils soient syndiqués ou non ; nos élu.es sont les représentants de toute la profession

**EN VEILLANT A L'ÉQUITÉ ET L'ÉGALITÉ
 DE TRAITEMENT DE TOUS LES COLLÈGUES**

- ✓ NON aux clientélismes
- ✓ NON au renforcement des pouvoirs discrétionnaires des chefs de services/établissements
- ✓ OUI aux barèmes permettant la transparence et l'équité dans les actes de gestion

**EN FAISANT RESPECTER
 LES DROITS DE CHACUN DANS L'INTERÊT
 DU PLUS GRAND NOMBRE**

- ✓ Dans les actes de gestion RH : promotions, mutations, évaluation de la valeur professionnelle, rémunérations (dont indemnités)
- ✓ Dans le quotidien professionnel : missions statutaires et autonomie dans l'organisation du travail (article 10)

**EN RENDANT COMPTE
 À LA PROFESSION**

- ✓ Mandats et positions défendues clairement annoncés
- ✓ Comptes-rendus de CAP accessibles à tous
- ✓ Notifications personnalisées
- ✓ Réponses aux questions individuelles

FAITES-VOUS ENTENDRE
VOTEZ SNEP-FSU !

(dès réception du matériel de vote)

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

LES AUTRES REVENDEICATIONS DU SNEP-FSU

Professeurs de Sport/CTPS

PRÉSERVER ET VALORISER :

- **L'unité du corps** : CAS, CTS et Formateur sont les 3 facettes d'un seul et même métier, celui de professeur de sport / CTPS sport, et il n'y a pas de hiérarchie entre elles.
- **Le statut de fonctionnaire de catégorie A** (concepteur => force de propositions) **en position normale d'activité** (NON au détachement des CTS).
- **Le respect scrupuleux de l'article 10** : autonomie dans l'organisation du travail, décompte annuel du temps de travail, plans d'actions des PTP (contrats d'objectifs ou lettres de mission).
- **La dimension éducative des missions techniques et pédagogiques de tous les professeurs de sport / CTPS sport et la valorisation de l'expertise** dans une spécialité sportive ou dans un domaine d'activités.
- **La possibilité d'accéder à des postes d'encadrement pour les collègues qui le souhaitent**, contribuant à préserver la culture Jeunesse et Sports.
- **Les collectifs de travail** avec des **équipes** (PTP JS, administratifs, inspecteurs) travaillant **en réseau** avec les collègues des autres services/établissements JS (notamment).
- **L'engagement des personnels pour leurs missions atypiques au service du modèle sportif français.**

OBTENIR :

- Le retour à **une gestion RH unique pour tous les professeurs de sport et CTPS sport**, afin qu'ils bénéficient d'un meilleur suivi individualisé ainsi que des mêmes mesures (salaire et indemnités, prestations sociales, ...) et modalités de gestion dans le suivi de leurs carrières, qu'ils soient affectés en établissement (CREPS ou écoles), en service, à l'Administration Centrale ou qu'ils exercent leurs missions auprès d'une fédération sportive.
- **Le respect des spécificités Jeunesse et Sports** dans la mise en œuvre des **politiques indemnitaires** concernant les personnels techniques et pédagogiques : indemnités de sujétions, passage à 100% des indemnités des PTP dès leur titularisation,...
- **Une revalorisation des montants indemnitaires pour tous les personnels techniques et pédagogiques** pour mettre fin aux décalages indécents avec d'autres corps et d'autres administrations.
- **L'ouverture du chantier « tous CTPS »** : regrouper les professeurs de sports et les CTPS sport favoriserait la pérennité du corps (en dessous de 1 000 agents, un corps n'a pas d'avenir).
- **Un plan pluriannuel de recrutements** de professeurs de sport avec l'ouverture de **concours** dans les différentes fonctions (CAS/CTS) et spécialités sportives.

VOTER POUR LES CANDIDAT.ES SNEP-FSU

C'est voter pour des collègues qui sont les mieux placés pour vous représenter dans le cadre du futur pôle éducatif et sportif interministériel. Notre conception exigeante de la culture Jeunesse et Sports (identité, statuts, missions,...) s'enrichira de la représentativité très majoritaire du SNEP-FSU à l'Éducation Nationale.

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

PORTRAITS DE CERTAIN.ES DE NOS CANDIDAT.ES

PROFESSEURS DE SPORT



Gwénaëlle NATTER - DRDJSCS Grand Est - CAS

Professeur de sport depuis 1999, j'ai exercé des missions de CAS à la DDJS de Moselle puis à la DDJS du Finistère, avant de rejoindre en 2008, la DRDJS de Lorraine devenue DRDJSCS Grand Est en 2016. Après avoir obtenu le soutien du SNEP-FSU lorsque j'ai eu besoin d'aide, j'ai décidé de m'engager auprès des collègues du groupe national sport du SNEP-FSU pour défendre les métiers et missions Jeunesse et sports, avec des propositions concrètes et réalistes. Au niveau local, j'ai été membre du CT et du CHSCT de la DR jusqu'en 2018. Devenue secrétaire nationale « sport » du SNEP-FSU en 2014, j'ai tenu à conserver des missions de professeur de sport à la DR, afin de garder le contact avec les collègues et la réalité du métier dans un contexte de réformes, avec des hiérarchies de plus en plus éloignées de la culture Jeunesse et Sports. En tant qu'élue SNEP-FSU à la CAP des professeurs de sport sur les deux dernières mandatures (2011/2014 et 2015/2019), mon engagement était guidé par la volonté de défendre et informer tous les collègues, de lutter contre le discrétionnaire et toute forme de clientélisme, de veiller à l'égalité et l'équité de traitement de tous les PTP, de faire respecter les droits de chacun dans l'intérêt du plus grand nombre, ... Convaincue de la nécessité de transparence dans les actes de gestion et après avoir obtenu quelques victoires face à l'Administration, je suis à nouveau candidate pour ces élections.



Sébastien REMILLIEUX - formateur - CREPS PACA

Professeur de sport issu du concours 1998, formateur en environnement spécifique (plongée) au CREPS PACA, je me suis engagé localement puis nationalement à la défense de notre ministère, ses établissements, ses personnels (élu à la CAP des profs de sport de 2005 à 2014). Parce que l'organisation du sport en France nécessite un service public de qualité, je me suis naturellement attaché à faire ma part du travail -tel le colibri- pour faire entendre la voix de la raison contre l'opacité de lobbies au sein des instances du CREPS et en CAP des profs de sport. Le contexte qui s'annonce est dangereux pour le service public du sport, notamment le statut des personnels et leurs missions. Le vote SNEP-FSU sera précieux pour que les élu.es défendent encore et toujours l'intérêt général avec transparence, équité et conviction. Au travers de ma candidature, je souhaite relever ce challenge.



Anne KEMPF - formatrice - CREPS PACA

Ancienne sportive de haut-niveau en kayak, je suis actuellement formatrice au CREPS PACA site d'Antibes, responsable du département du haut-niveau, après avoir coordonné le département des formations. Depuis l'obtention du concours de professeur de sport en 1993, j'ai eu l'opportunité de remplir un certain nombre de missions au sein du Ministère des sports : CTS auprès de la FFCK, CAS en services déconcentrés (DDJS, DRDJS, DRDJSCS, DDCS ...), formatrice en CREPS. En 26 ans de carrière, j'ai traversé, comme bon nombre de collègues, des périodes de crises et de tensions au sein de notre Ministère. Nous nous sommes toujours relevés et nous sommes battus pour garantir un Service Public de qualité. Les choses ont significativement changé ces dernières années. Il y a beaucoup plus d'inquiétudes concernant notre avenir dans les services déconcentrés, au sein des fédérations ou des établissements, au coeur de notre propre Ministère. Le climat est anxiogène. Il est plus que jamais nécessaire de défendre notre collectif, nos spécificités, notre statut, nos droits et d'afficher notre unité. C'est dans cette perspective que je m'engage auprès du SNEP-FSU.



Pascale FALANGA - CTN équitation - DRDJSCS PACA

Issue du premier concours de professeur de sport en 1986, j'ai occupé les fonctions de cadre technique régionale placée auprès de la Fédération Française d'Équitation en Pays de Loire, puis en Île de France. Après plusieurs années en tant que Responsable Nationale des activités équestres à l'UCPA, j'ai réintégré le ministère des sports et occupé durant 12 ans le poste de responsable du sport de haut niveau au CREPS PACA, site d'Aix en Provence. Depuis 5 ans, je suis CTN Équitation en PACA et Corse. J'ai ainsi vécu toutes les évolutions de notre ministère, et peux témoigner de la valeur inestimable et des compétences des cadres issus de ce concours, que j'ai côtoyés durant ces 33 années. Mon investissement professionnel a toujours été guidé par une conviction, la fonction sociale du sport et plus spécifiquement du cheval, au delà de tous clivages sociaux et politiques, grâce au service public, qui est pour moi le dernier rempart contre les inégalités. A travers toutes mes expériences professionnelles j'ai pu en constater l'efficacité et les résultats. Mon engagement est aujourd'hui guidé par l'inquiétude de voir la destruction méthodique et obscurantiste menée par le gouvernement, de ce travail acharné et tellement important accompli par tous les collègues depuis tant d'années. J'ose espérer que nous parviendrons à enrayer cette chute imminente.

PORTRAITS DE CERTAIN.ES DE NOS CANDIDAT.ES

CTPS



Véronique FLAMAND - CAS - DJSCS Martinique

Professeur de Sport depuis septembre 1997 avant de devenir CTPS Sport en 2013, j'ai passé l'essentiel de ma carrière au sein du Ministère chargé des Sports, en services déconcentrés. Aujourd'hui en poste à la DJSCS Martinique, je concilie mes missions de conseiller d'animation sportive et de coordonnatrice du Pôle Espoir Surf avec mes engagements syndicaux locaux. Le contexte actuel autour du service public nécessite une vigilance accrue dans toutes les instances représentatives pour préserver un service public de proximité de qualité, pour accompagner activement la nouvelle organisation de l'État avec des propositions concrètes et satisfaisantes pour les personnels Jeunesse et Sports et les usagers, et pour soutenir les collègues tout au long de leur carrière. J'ai choisi de me présenter sur la liste SNEP-FSU, car sa ligne syndicale garantit un engagement sociétal complet, une force de propositions réalistes portées par ses élu.es, et enfin une objectivité et une équité de traitement des collègues dans les instances les concernant.



Yvan DAVID - CTR football - DRJSCS Occitanie

Engagé au SNEP-FSU depuis 1978 (étudiant STAPS), j'ai exercé le métier de professeur d'EPS de 1988 à 1991, avant de m'orienter vers une carrière à Jeunesse et Sports. Bien que titulaire du CAPEPS, j'ai dû passer le concours de professeur de sport pour obtenir un poste de CTS football, car le ministère n'ouvrait pas de poste pour une arrivée en détachement.

Lauréat du concours externe de professeur de sport en 1991, j'ai ensuite intégré le corps des PS en 2004 (première promotion). Actuellement CTS Football à la DRJSCS Occitanie, j'exerce les fonctions de Directeur Technique Régional de la ligue Occitanie de football (mise en place du projet de développement, coordination de l'équipe technique régionale, coordination des formations, entraînement des sélections, ...). Elu SNEP-FSU à la CETP des CTPS sur les deux dernières mandatures (2011/2014 et 2015/2019), je renouvelle mon engagement auprès du SNEP-FSU pour préserver l'engagement de l'État auprès des fédérations et assurer les missions éducatives et l'égalité d'accès à la pratique.



Luc MARCHAL - chef du pôle formation - DRDJSCS Grand Est

Professeur d'EPS de formation, j'ai rapidement intégré le ministère de la Jeunesse et des Sports (en 1983) pour faire valoir mes compétences spécifiques en matière d'activités de plein air (ski, voile). J'ai rejoint la DDJS des Vosges (1983/1999), puis le CREPS de Nancy (1999/2008). Les missions de formateur exercées pendant ces années m'ont convaincu de l'importance de la fonction sociale portée par les formations professionnelles de notre champ et par les services et établissements en charge de leurs mises en œuvre. Engagé ensuite dans les fonctions d'encadrement en tant que directeur adjoint du CREPS de Dijon (2008/2016), puis chef du pôle formation à la DRDJSCS Grand Est (aujourd'hui), je considère que l'action publique de l'État «JS» doit s'inscrire dans les enjeux de notre société. Pour ce faire, il est plus que jamais indispensable de s'appuyer sur l'expertise technique et pédagogique de ses agents, quels que soient leurs lieux d'exercices : établissements, services, fédérations. Elu SNEP-FSU à la CAP des CTPS et à la CETP sport sur la dernière mandature (2015/2019), c'est dans cette dynamique que je propose une nouvelle fois ma candidature.



Annie VALENCOT - CTN hockey sur glace - DRJSCS Ile de France

Parce qu'à Jeunesse et Sports nous avons tous des parcours atypiques, le mien a débuté sous un statut d'agent de collectivité territoriale, avec la particularité d'avoir des missions pour la DDJS et la collectivité territoriale, dans un cadre contractualisé. Les missions confiées alors, relevaient à la fois du sport pour tous et du développement du sport de haut niveau. J'ai débuté ma carrière de fonctionnaire d'État en 2001, après l'obtention du concours de professeur de sport puis CTPS (concours 2009). Actuellement CTN en poste à la FFHG, je suis référente socio-professionnel et chargée de la structuration des territoires. La variété des missions et activités mises en œuvre sur des périmètres différents m'a confortée dans ma mission de service public ou de service aux publics. C'est pour que ceux-ci puissent perdurer et défendre nos missions et notre statut dans un esprit démocratique, que j'ai choisi de me présenter sur la liste SNEP-FSU. Ses orientations syndicales garantissent un traitement égalitaire pour chacun d'entre nous, en préservant les valeurs communes portées par les agents JS dans une période de forte incertitude.

Vrai ou Faux ?



« REJOINDRE UN PÔLE ÉDUCATIF SIGNIFIE INTÉGRER L'ÉDUCATION NATIONALE » FAUX !

Contrairement à ce que certains veulent faire croire, notre demande n'a jamais été de rejoindre l'Éducation Nationale. Nous revendiquons un **ministère Jeunesse et Sports de plein exercice** dans un **grand pôle éducatif interministériel**. Même si nous aurions préféré retrouver un fonctionnement purement JS, nous sommes conscients du contexte qui oblige à des rapprochements ministériels et des mutualisations. Dans ce contexte, nous préférons nous rapprocher des ministères éducatifs que de rester dans les ministères sociaux.

Actuellement, nous sommes gérés par une DRH commune à Jeunesse et Sports, à la Santé et au Travail. Notre demande était de **changer d'interministérialité**, pour être placés aux côtés de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Concernant les missions, il ne s'agit pas de faire le travail d'un enseignant d'EPS, mais bien de conserver (ou retrouver) les missions statutaires d'un PTP sport. Il y aura toujours des missions spécifiques Jeunesse et Sports et des politiques publiques interministérielles à mettre en œuvre, mais au lieu de s'inscrire dans la réparation sociale, nous militons pour avoir des **missions éducatives** relatives à des projets de formation, des projets de développement des APS ou à des projets de performance. Les liens avec l'Éducation Nationale existent déjà (développement de la pratique des APS pour le plus grand nombre avec Génération 2024, filières des formations relatives aux métiers du sport et de l'animation, parcours sports études pour les sportifs de haut niveau mineurs ou majeurs, missions ministérielles transversales telles que sport citoyen, sport laïcité, sport féminin, sport et prévention santé, savoir nager, etc.) ; il s'agirait de les renforcer ! ■



« LA DRH DES MINISTÈRES SOCIAUX MALTRAITE LES PTP JS » VRAI !

Depuis notre intégration dans les ministères dits sociaux, les PTP JS sont incompris et malmenés. Les représentants des personnels qui siègent dans les instances « corpo » (CAP) et participent à tous les groupes de travail sur les métiers, carrières et missions s'en rendent compte tous les jours, contrairement à d'autres syndicats qui ne côtoient pas cette DRH santé-travail aussi régulièrement que nous.

Réforme du statut et des missions des PTP, revalorisation des carrières (PPCR), politique indemnitaire, évaluation de la valeur professionnelle, harmonisation du temps de travail, ..., **tout est fait pour nier les spécificités JS**. Ce n'est qu'au prix de hautes luttes, et en faisant souvent intervenir les cabinets de nos ministres de tutelle, que nous (FSU et UNSA) avons limité la casse et/ou obtenu quelques avancées (EX : augmentation des rémunérations via PPCR).

Cette DRH ne valorise pas l'engagement professionnel des PTP et la plupart des mesures s'avèrent contraires aux intérêts des PTP JS. Nous ne mettons pas ici en cause les personnes, surtout pas celles qui travaillent au bureau SD2D (qui gère les personnels JS), car elles font de leur mieux compte-tenu du contexte, mais, la structure, et parfois sa direction. Il faut quitter la cohésion sociale !

Dans une DRH des ministères éducatifs, nous serons peut-être « noyés », mais nous le sommes déjà dans les ministères sociaux (cf. nombre de PTP JS / nombre agents santé et travail). Par contre, nous serons probablement davantage compris lorsqu'on parlera d'éducation ou de pédagogie. Quant à la gestion des carrières, est-il nécessaire de rappeler que toutes les mesures PPCR ont été mises en œuvre en temps voulu pour les enseignants gérés par l'Éducation Nationale (reclassements, classe exceptionnelle, RDV de carrière) ? ■



« LE RIFSEEP NOUS PERMETTRAIT D'ÊTRE MIEUX RÉMUNÉRÉS » FAUX !

Encouragés par des communications malhonnêtes de la part d'un syndicat qui cherche à affaiblir ceux qui ont audience auprès des PTP JS, certains agents croient que nous avons eu tort de demander l'exclusion des PTP du RIFSEEP, ce Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Pourquoi en sommes-nous exclus ?

Les PTP bénéficient d'**indemnités de sujétion**. Elles ont une origine (travail avec des bénévoles donc le soir et le weekend notamment) et **en les défendant, nous défendons aussi nos missions techniques et pédagogiques, ainsi que notre autonomie dans l'organisation du travail (article 10)**. Pour rappel, les enseignants de l'Éducation Nationale ne sont pas soumis au RIFSEEP non plus. Et contrairement à ce que la DRH des ministères sociaux essaie de faire croire, il est tout à fait possible d'augmenter les indemnités des corps qui ne sont pas soumis au RIFSEEP, à condition de le vouloir ! Or, depuis notre rattachement à cette DRH commune à la Santé, au Travail et à Jeunesse et Sports, nous constatons tous les jours qu'elle refuse de reconnaître nos spécificités.

Ce régime indemnitaire est injuste et inadapté aux spécificités JS :

- Il tient compte des « fonctions » (fourchette de 1 à 6) : il faudrait donc établir une hiérarchie entre elles

Administration Centrale > DR > DD ?

Où placerait-on les établissements (INSEP, écoles nationales, CREPS) ?

Pourquoi un CAS en DR serait mieux indemnisé qu'un CAS en DD ? Un CTR serait-il mieux indemnisé qu'un formateur ? ...

Au SNEP-FSU, nous estimons que toutes les fonctions sont utiles et complémentaires et qu'il n'y a pas de hiérarchies entre elles.

- Il vise à récompenser le « mérite » : il faudrait le définir et savoir qui l'évalue ?

Qui est compétent pour évaluer les compétences techniques et pédagogiques d'un prof de sport ? Qui pourra évaluer l'expertise d'un CTS de natation, d'un CTS de rugby ou d'un formateur ?

Aucun chef de pôle, même s'il est inspecteur JS, n'est capable d'évaluer les compétences en matière de pédagogie, de méthodologie de projet ou d'entraînement (planification et animation de séances), qui plus est dans des sports et des contextes de travail différents.

Du coup, le risque est de récompenser les agents qui sont souvent dans les murs et/ou ceux qui se soumettent à toutes les injonctions hiérarchiques (quitte à accepter des missions non statutaires), plutôt que d'évaluer la valeur professionnelle réelle de l'agent au regard des missions techniques et pédagogiques.

- Il implique un classement des agents : il faut comparer le mérite des différents profs de sport.

Si on peut avoir une idée de l'engagement professionnel des profs de sport travaillant dans un même service / fédération / établissement, comment savoir si le CTS basket sera plus méritant que le CTS athlétisme, le CAS de la DR ou le formateur du CREPS ?

Il est donc impossible de classer objectivement tous les profs de sport d'une région.

- Il tend à diviser les agents (les indemnités sont modulées) alors que le travail en équipes est nécessaire pour l'exercice des missions JS.

Ces arguments ont été entendus par le ministre de l'époque, P. Kanner, qui a convaincu le ministère de la Fonction Publique de la nécessité d'exclure les PTP JS de ce dispositif.

Si nous avons demandé à y rentrer, aurions-nous vu nos indemnités augmenter ?

- Le RIFSEEP s'est mis en place à crédits constants, même si les plafonds (montants maximum) ont été relevés => si certains ont +, il faut en baisser d'autres.

- La comparaison avec les indemnités des attachés est malhonnête.

Les indemnités des attachés étaient à la base bien supérieures à celles des PTP JS et nous connaissons trop bien le manque de soutien de la DRH des ministères sociaux pour croire qu'elle se serait battue pour aligner les indemnités de ces corps.

Les quelques PTP (CEPJ essentiellement) qui ont rejoint le corps des attachés ne se sont pas vus appliquer le montant moyen des indemnités de ce corps, ils ont été positionnés sur le plancher (montant minimal).

- Il n'y a plus de fourchette 80-120 %, mais une modulation allant de 1 à 12 => les écarts entre collègues se creusent, et pas uniquement pour des raisons liées au mérite (cf. fonctions et évaluateur).

Pour rappel, nous avons obtenu en décembre 2016 un relèvement de nos plafonds indemnitaires, mais cela n'a pas pour autant permis d'obtenir une augmentation proportionnelle de nos indemnités ! Le problème n'est donc pas le relèvement des plafonds, qu'on soit au RIFSEEP ou pas, mais la reconnaissance de nos compétences et métiers, par une DRH qui saura nous comprendre et nous soutenir. La DRH des ministères sociaux ne semble toujours pas encline à le faire, alors quittons là !

A la FSU, si nous nous battons pour augmenter les indemnités des agents, nous maintenons notre revendication de revalorisation du point d'indice et d'intégration des primes dans les salaires. ■